

Susciter une politique culturelle plus hardie [dossier]

Autor(en): **Reichenau, Christophe / Fleiner, Thomas / Aebi, J. Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 2-fr: **Initiative en faveur de la culture**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand je disais
que nous devrions
absolument faire
plus pour la culture,



je parlais naturellement
de l'agriculture.



Pourquoi une initiative culturelle fédérale?

Susciter une politique culturelle plus hardie

Susciter dans tout le pays une discussion sur la culture, faire de celle-ci un bien commun, ancrer dans la Constitution le soutien de la Confédération et renforcer son appui financier – tels sont les buts essentiels de l'initiative populaire en faveur de la culture, lancée le 14 mars par 14 organisations culturelles, dont la Ligue suisse du patrimoine national.

La création artistique n'a pas, en Suisse, la place qui lui revient; elle vitote plutôt en marge. Certes, des particuliers et des collectivités publiques ne cessent de faire des gestes importants en faveur de la culture; mais il s'agit le plus souvent d'interventions ponctuelles. Une *politique culturelle* largement conçue, une «*stratégie*» culturelle à longue échéance, ont fait défaut jusqu'ici. Et l'espoir, en 1975, que le rapport de la «commission fédérale d'experts pour l'étude de questions concernant la politique culturelle suisse» (rapport Clottu) donnerait une nouvelle impulsion, n'a été que très partiellement satisfait. Il semble même que les recommandations qu'il contient, dans un climat économique devenu rigoureux, soient actuellement considérées dans les milieux politiques comme peu opportunes. Le débat sur la culture va-t-il faire long feu, et le rapport Clottu jaunir dans un tiroir?

Dans l'intérêt du peuple tout entier

Ces risques seront écartés par l'*initiative fédérale en faveur de la culture*. Car même «en temps de pénurie de moyens financiers, il faut savoir conserver à la culture sa part des deniers publics et de l'intérêt des autorités, si ce n'est la renforcer. Il n'est jamais bon d'attribuer une importance secondaire aux activités culturelles ou de juger qu'elles subissent sans trop de mal l'effet des resserrements budgétaires.» Cette remarque du *président Clottu*, formulée dans son avant-propos aux «Eléments pour une politique culturelle en Suisse», a gagné encore du poids à la lumière des récentes difficultés financières de la caisse fédérale. Dans tous les cas, des contraintes matérielles ne sauraient justifier qu'on mette encore plus à l'écart des problèmes culturels urgents, ni que l'on considère la culture comme une tâche étatique d'un luxe superflu, car elle est en fait, à côté des questions politiques, économiques et sociales, un élément essentiel de la société. Elle prend les formes les plus diverses, que ce soit la langue, la littérature, le théâtre, la musique, les beaux-arts, le cinéma, l'architecture ou la culture

populaire, et elle reflète toutes nos diversités régionales.

Dans un monde qui se transforme de plus en plus vite et où l'individu a de plus en plus de peine à se retrouver, il est important, même du point de vue de la politique d'Etat, de mener une *active politique culturelle*. Celle-ci doit viser, d'une part, à sauvegarder notre héritage culturel, et d'autre part à soutenir et développer la création artistique contemporaine. Car une culture vivante se nourrit du passé pour pouvoir mieux maîtriser le présent et mieux préparer l'avenir. Il ne s'agit pas seulement de mettre la culture généralement en valeur et d'assurer aux créateurs la liberté d'esprit et l'indépendance économique; il est pour le moins aussi important de travailler à abolir le caractère toujours et encore élitaire de la culture, d'en ouvrir l'accès à toutes les couches de la population, de la démocratiser et, par-là, de la rendre véritablement *populaire*, au meilleur sens du terme. C'est ainsi qu'elle pourra contribuer à l'épanouissement de l'individu, de la société et de leurs institutions démocratiques. Dans cette perspective, l'initiative correspond aux vœux de la commission Clottu.

Article constitutionnel

Indépendamment du projet de révision totale de la Constitution, dont la première mouture a rencontré dans l'opinion un scepticisme de mauvais augure pour son avenir, l'initiative demande qu'un véritable *article culturel* soit inséré dans la Constitution. Il doit permettre de légiférer sur l'appui fédéral à la culture, considéré aujourd'hui déjà comme nécessaire, et étendre cet appui à tous les domaines de la création artistique – de la littérature à la sauvegarde des coutumes traditionnelles, en passant par la formation des adultes. Pourquoi est-ce nécessaire?

L'appui officiel à la culture est actuellement, en premier lieu, du ressort des *cantons* et des *communes*, qui d'ailleurs interviennent de manières très

diverses. D'après le rapport Clottu, ils ont versé dans l'ensemble (administrations cantonales et total des prestations des communes de plus de 500 habitants), en 1970 par exemple, 200 millions de francs en dépenses de fonctionnement, et de 1960 à 1969, 385 millions en dépenses d'investissements. Cela fait en tout 585 millions de francs. Pendant la même période, les *prestations fédérales* ont été au total de 52 millions, soit à peine 10% du montant versé par les cantons et les communes. Cela concernait surtout le soutien au cinéma, la sauvegarde de la diversité linguistique et culturelle du pays, les régions défavorisées, les échanges culturels à l'intérieur du pays et avec l'étranger, ainsi que la conservation et l'entretien des biens culturels et des monuments d'importance nationale. Avec un article culturel, la Confédération serait tenue de faire davantage pour ce secteur. Le projet du Conseil fédéral, rendu public le 14 avril, d'augmenter les disponibilités de la *Fondation Pro Helvetia*, pourrait être un premier pas dans cette direction.

Encourager la création artistique actuelle

Le texte de l'initiative se réfère, dans ses alinéas 1 et 2, à l'article 36 de l'avant-projet de révision totale de la Constitution fédérale, qui dit notamment: «L'Etat encourage la création culturelle et facilite l'accès de chacun à la vie culturelle. Par sa politique culturelle, il doit notamment:

- a) *sauvegarder la diversité linguistique et culturelle de la Suisse;*
- b) *créer et encourager des institutions culturelles;*
- c) *sauvegarder les particularités locales et régionales, protéger les minorités menacées et encourager les parties du pays qui sont défavorisées;*
- d) *encourager les échanges dans le pays et avec l'étranger;*
- e) *conserver et entretenir les monuments et autres biens culturels.*

L'initiative culturelle va maintenant plus loin, dans la mesure où elle ajoute un élément essentiel de politique culturelle à longue échéance: la Confédération devra notamment dépenser non seulement pour la conservation du patrimoine culturel, mais aussi faciliter et encourager la *création culturelle d'aujourd'hui*. Ainsi lui incomberait une tâche qui jusqu'ici a été surtout l'apanage des cantons et qu'elle n'assumait que très partiellement – par exemple en matière de cinéma. Les auteurs de l'initiative n'entendent nullement porter atteinte à la souveraineté culturelle des cantons, mais obliger la Confédération à se préoccuper davantage de l'activité culturelle contemporaine, et à soutenir en ce

domaine des cantons souvent débordés. Car seule une politique culturelle pluraliste, diversifiée et à tous les échelons peut, à la longue, obtenir cette *large efficacité* qu'appelle de ses vœux la commission Clottu, qui faciliterait dans une mesure importante l'accès de chacun à la culture, et améliorerait la *qualité de la production* artistique selon la loi de l'offre et de la demande. Un public averti et critique est le meilleur garant pour que la culture reste ce qu'elle est par essence: une source de joie, de confrontation permanente avec soi-même et avec le monde, une source de liberté et de volonté créatrices, qui éclaire l'homme sur le sens de la vie.

Le pourcentage culturel

Rien encore de concret ne sera réalisé au moyen d'un article constitutionnel. C'est pourquoi l'ini-

Qui est derrière?

L'initiative en faveur de la culture est lancée par les organisations culturelles suivantes:

Association des musiciens suisses (AMS); Association suisse des réalisateurs de films; Ecrivains suisses du groupe d'Olten; Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA); Fondation centre suisse du cinéma; Gewerkschaft Kultur, Erziehung und Wissenschaft (GKEW); Ligue suisse du patrimoine national; L'ŒUVRE (ŒV); Schweizerischer Bühnenkünstlerverband (SBKV); Schweizerischer Werkbund (SWB); Société cinéma suisse; Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses (SPSAS); Société suisse des écrivains (SSE); Union suisse des artistes musiciens (USDAM).

Elle est soutenue notamment par:

Aargauer Kunsthaus, Aarau; Antikenmuseum, Bâle; Association pour l'encouragement de la musique improvisée, Genève; Association suisse des théâtres de poche (ASTP), Bienne; Association suisse des graphistes (ASG), Zurich; Coopérative suisse de musiciens, Zurich; Gesellschaft Schweizerischer Malerinnen, Bildhauerinnen und Kunstgewerblerinnen, Muri (Berne); Bildungsausschuss SPZ; Groupement suisse du film d'animation, Etagnières; Journées littéraires de Soleure, Soleure; Kunsthalle Basel, Bâle; Kunststelle VSETH, Zurich; Organisation der Musikstudenten am Konservatorium Bern (OMBE), Berne; Städtebundtheater, Soleure; Vereinigung Kultur und Volk, Zurich.



tiative entend obliger la Confédération à verser une *contribution exactement déterminée*. Aussi l'alinéa 3 prévoit-il le versement annuel d'un pour cent des dépenses fédérales à des fins culturelles. Ainsi, avec un budget annuel qui est actuellement de 17 milliards de francs, la Confédération devrait accorder 170 millions à la culture. Sa contribution est actuellement de 64 millions, répartis entre l'Office fédéral de la culture, la Fondation Pro Helvetia, le Musée national, les archives fédérales et l'ornementation des édifices fédéraux. Pour rendre la nouvelle obligation plus souple et adaptable à la situation financière annuelle, le compétence est octroyée aux Chambres d'élever ou d'abaisser le pourcentage de 25%.

L'idée du pourcentage culturel n'est pas neuve. Dans le canton d'Argovie, par exemple, elle est légalement appliquée depuis fort longtemps, par dé-

La culture ne doit pas se manifester seulement dans les grandes salles de concert, les théâtres et les musées, mais être conçue et soutenue comme un vaste ensemble. L'initiative tend surtout à faciliter l'accès à la culture de tous les milieux (photo Hennch).



cision populaire. En revanche, on ne saurait méconnaître que l'inscription dans un texte constitutionnel d'un taux fixe pour une certaine catégorie de dépenses soulève quelques questions de principe, qui donneront sans doute lieu à discussion dans le public, bien que la possibilité d'une participation populaire directe, en un tel cas, ne soit pas inopportune, et que le succès d'une politique culturelle à longue échéance dépende, en particulier, de sa *continuité*.

Quant à la répartition des moyens procurés par le pourcentage culturel entre les divers domaines culturels, il faudra encore la déterminer ultérieurement, avec précision, par loi et ordonnance. Les promoteurs de l'initiative attendent d'utiles suggestions à ce sujet de la discussion qui va s'ouvrir ces prochains mois dans l'opinion publique.

Ligue suisse du patrimoine national

L'initiative vue de Berne

Impulsion nouvelle

Si l'initiative culturelle lancée à la mi-mars aboutit, c'est l'Office fédéral de la culture qui sera tout d'abord appelé à donner un préavis au Conseil fédéral et à préparer une proposition à l'intention des Chambres. Il ne lui est pas possible d'anticiper ici. En attendant: comment juge-t-on à Berne, aujourd'hui, l'initiative, en fonction de la politique culturelle présente de la Confédération?

Un élément nouveau, une impulsion: les créateurs, au sens le plus large, se rappellent à la mémoire du public, protestent, mettent en lumière les valeurs culturelles. Le moyen choisi – une initiative populaire – fait déjà sensation: la culture est-elle si populaire qu'on puisse escompter 100 000 signatures? Les slogans utilisés en faveur du soutien à la culture semblent, de prime abord, ou mal adaptés, ou propres à tous les sujets: «*La culture nous concerne tous*», «*La culture, un placement sûr*», «*Promouvoir la culture c'est promouvoir la qualité de la vie*».

Affirmations gratuites? La culture, un bon placement, et où l'Etat devrait, justement aujourd'hui, investir? La culture pour tous – s'agit-il d'entrées libres au concert, ou d'une irruption dans une époque plus humaine? On peut multiplier les questions. Le fait qu'elles se posent ne signifie pas que l'initiative récemment lancée soit lacunaire, mais souligne sa *nécessité*. Susciter un large débat sur le soutien officiel à la culture n'est pas le moindre but de l'initiative. Mais en même temps elle fixe des objectifs, exige des moyens financiers. Sa formulation est d'ailleurs un peu en contradiction avec l'idée d'un vaste débat public. Mais peut-être que seul un texte formulé est propre à enflammer les Pour et les Contre. Et les contestations peuvent exciter l'intérêt, être fécondes. Dans la conception démocratique de l'Etat et de la culture, les oppositions sont «normales», nécessaires – et le contraire serait déplorable. L'initiative s'en tient donc au cadre qu'elle désire élargir.

En quoi l'initiative va-t-elle plus loin que ce que la Confédération fait actuellement pour l'encouragement de la culture et projette pour ces prochaines années?

Le point le plus important est certainement le mandat donné explicitement à la Confédération d'avoir une active politique culturelle. Le point de

départ de ce mandat est le fait que la culture, justement si elle n'est plus conçue comme le privilège d'une minorité, mais comme une forme universelle et caractéristique de l'épanouissement personnel et social, a besoin de la protection, de la coordination, et aussi de l'actif soutien, des pouvoirs publics, comme le dit le rapport de la commission d'experts pour la préparation d'une révision totale de la Constitution, qui propose aussi un *article culturel* dans son projet. La politique culturelle y est considérée, en accord avec le *rapport Clottu*, comme une tâche politique de première importance pour la Confédération, comme une sauvegarde de l'équilibre et de la continuité de notre Etat. Il est vrai que la Confédération, même si cette définition de la politique culturelle n'est pas encore généralement admise, n'est pas restée inactive jusqu'à présent dans ce domaine. Certes, les bases constitutionnelles lui font défaut, à l'exception de l'art. 27^{ter} (cinéma), de l'art. 24^{sexies} (protection de la nature et du patrimoine), des art. 8 et 85 ch. 5 et 6 (relations culturelles avec l'étranger). Mais en principe on a admis une compétence tacite de la Confédération dans les domaines du soutien à la culture qui ne font pas l'objet de dispositions expresses. Cette compétence devient une obligation là où des tâches actuelles ne peuvent être remplies, ou insuffisamment, par d'autres autorités. C'est ainsi que s'est développée, plus pragmatiquement que systématiquement et sous l'empire des besoins du moment, une activité protectrice et stimulatrice de la Confédération.

En 1832 déjà, la *Diète* s'occupa d'un projet d'Université fédérale. En 1855 s'ouvrit tout au moins une Ecole polytechnique fédérale (le Poly actuel de Zurich). Suivirent ultérieurement la Bibliothèque nationale (1895) et le Musée national (1898). Dans le cadre de la législation, la Confédération s'occupe de la science et de la recherche, de la conservation et de la rénovation du patrimoine culturel, de l'encouragement de la création artistique, de la protection des biens culturels contre les dommages de guerre et les catastrophes, des questions de protection de la nature, des sites et de l'environnement. Elle est propriétaire de la collection Reinhart à Winterthur, de l'amphithéâtre de Vindonissa, du Musée des douanes de Caprino, etc. Elle est – sans le vouloir systématiquement – *omniprésente* dans de vastes secteurs de la culture. A défaut, bien des choses ne seraient pas possibles. Des interventions parlementaires, des requêtes d'associations, sollicitent ici et là un soutien fédéral.

La conviction que le soutien à la culture, *en un sens global*, est une tâche de l'Etat central, n'a jamais été sérieusement mise en doute depuis la fondation

de l'Etat fédératif. Cependant: quelques nouveaux paragraphes dans la Constitution définiraient un peu plus solidement ce domaine difficile à cerner qu'est la culture, éveilleraient l'attention du législateur. Cela représenterait davantage que ce que nous avons actuellement. La politique culturelle de la Confédération, telle que prévue dans les alinéas 1 et 2 de l'initiative, correspond pour l'essentiel à ce que la Confédération fait déjà ou a projeté. Cette activité fédérale est marquée par les *principaux points* suivants:

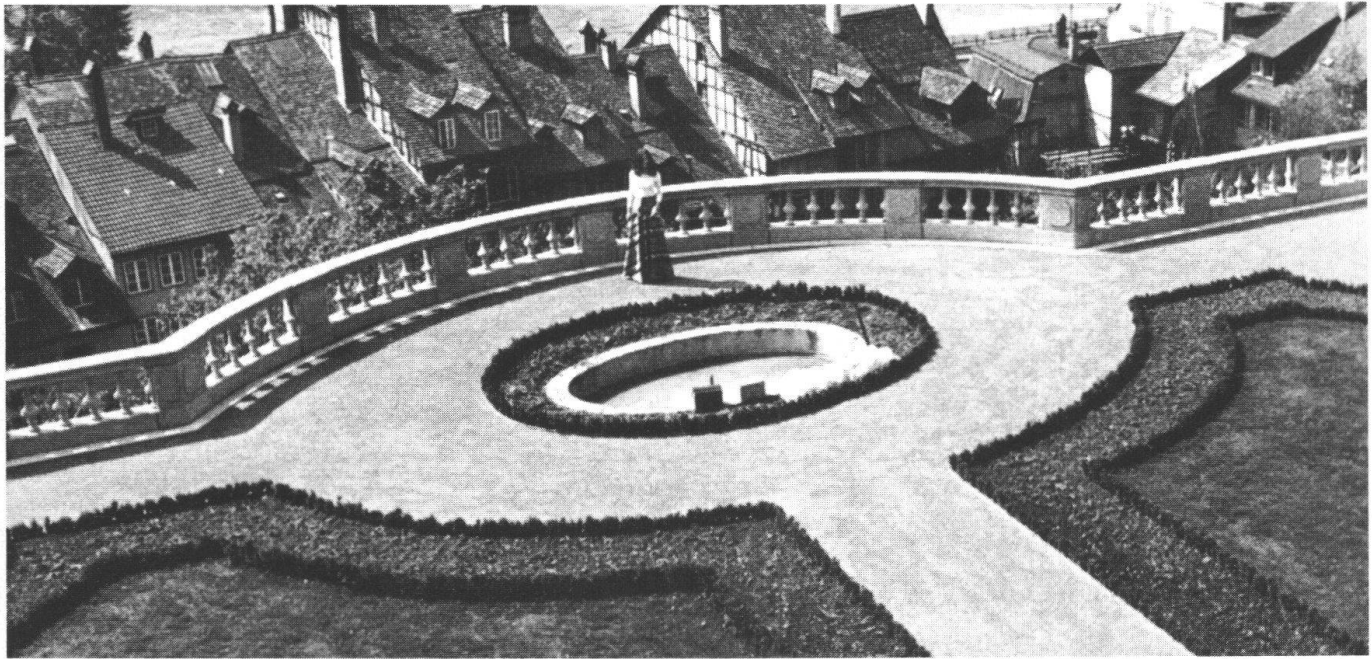
- *Soutien des régions dans la défense et le renforcement de leur identité culturelle;*
- *Echanges culturels entre les régions et avec l'étranger;*
- *Garantie de la sécurité sociale pour les créateurs indépendants;*
- *Protection et aide aux minorités;*
- *Facilitation de l'accès à la culture de tous les milieux de la population.*

Ce qui est nouveau dans l'initiative, c'est l'obligation, placée au début et donc en évidence, de soutenir la *création culturelle moderne*. Non que la Confédération ne fasse rien dans cette direction; mais elle ne place pas cette exigence au centre de sa politique culturelle. Sur ce point, l'initiative entend déplacer le poids des interventions.

Fait enfin sensation le «*pourcentage culturel*»: pour remplir ses tâches culturelles, la Confédération devrait disposer chaque année d'un pour cent de ses dépenses totales; selon la situation financière, ce montant pourrait être élevé ou abaissé d'un quart par le Parlement. En soi, cette requête n'est que logique: si l'on se fixe des buts, il faut aussi en demander les moyens. Selon le budget 1980 de la Confédération, le pourcentage culturel s'élèverait à 170 millions environ, somme qui pourrait être élevée ou abaissée de 42,5 millions. Même le minimum de 127,5 millions représenterait encore de 50 à 100 pour cent de plus (selon les données) que ce que la Confédération dépense actuellement.

En résumé, on peut dire que le rapport Clottu (1976) a posé les bases d'une politique culturelle suisse; qu'avec l'autonomie de l'Office fédéral de la culture (1975) le Conseil fédéral a créé son organe de politique culturelle; et qu'avec l'initiative culturelle, les buts et les moyens d'une politique culturelle fédérale doivent maintenant être fixés – politique culturelle qui ne doit pas être une collection de prescriptions étatiques. Ce qui implique, après la création des bases juridiques nécessaires, avant tout une *imagination* et une *sollicitude* non bureaucratiques, de la part de la «*Berne fédérale*», pour veiller sur ce que l'initiative met si vigoureusement en lumière.

Christophe Reichenau



Le soutien à la culture, du point de vue de la LSP, comprend notamment la conservation de notre patrimoine architectural et de son environnement, comme la maison d'Erlach, à Berne, et son superbe jardin en terrasse.

Aspects juridiques de l'initiative

Culture: la parole devrait être au peuple

Actuellement déjà, la Confédération a des bases législatives pour la promotion de l'art suisse, de la création cinématographique, de la protection des monuments et de la présence culturelle suisse à l'étranger. Mais ces lois et décrets fédéraux n'ont pas tous une base constitutionnelle formelle. En outre, la législation ne comporte pas de prescriptions qui imposeraient à la Confédération de respecter des principes bien définis dans le cadre de son soutien à la culture. Cette brèche devrait être comblée grâce à un nouvel article constitutionnel.

Celui-ci impose à la Confédération, dans le cadre de la promotion culturelle, trois tâches différentes:

- La Confédération doit encourager la *création culturelle d'aujourd'hui*. En premier lieu, elle doit accorder son soutien aux débutants qui ne sont pas encore connus et sont, par-là, dépendants des mesures d'aide publiques. L'encouragement actif des arts populaires fortement ancrés dans diverses régions ainsi que de l'éducation des adultes fait aussi partie de l'encouragement de la création culturelle d'aujourd'hui.
- La promotion culturelle englobe la *conservation et le maintien du patrimoine culturel existant*, par exemple la protection des monuments historiques. Notre pays s'appuie sur le travail culturel de nos pères et puise dans les richesses du passé.
- La culture ne doit pas devenir le domaine réservé d'un petit groupe. Les responsables de la promotion culturelle doivent donc veiller à ce que

d'aussi larges couches sociales que possible aient accès à la culture. Les concerts et les expositions ne devraient pas être limités à quelques régions. Même les cantons pauvres devraient avoir la possibilité d'accéder au débat sur la création culturelle. La Confédération doit donc leur faciliter *l'accès à la culture*.

Les tâches propres à la Confédération dans le domaine de la promotion culturelle sont énumérées dans le 2^e paragraphe de l'initiative. Elles comprennent: le maintien de la pluralité linguistique et culturelle de la Suisse, le soutien de la création artistique et des équipements culturels qui, à leur tour, promeuvent la création artistique, l'encouragement des relations culturelles entre les différentes régions du pays et avec l'étranger ainsi que la conservation et l'entretien du patrimoine culturel et des monuments.

Dire culture, c'est dire entretenir et laisser s'épanouir les forces intellectuelles et spirituelles de la

personne humaine. Le fédéralisme, comme structure sociale de notre pays, réunit dans la communauté publique des individus ayant une religion, une langue, une histoire et un mode de vie différents. Cette diversité ne doit pas être réduite par la Confédération à un dénominateur commun. Bien au contraire: c'est à travers sa diversité que la Suisse trouve son unité. C'est pourquoi il appartient en premier lieu aux cantons et aux communes d'aider et de promouvoir la création culturelle. L'initiative tient également compte de la *souveraineté culturelle des cantons*. Elle fait obligation à la Confédération de respecter cette souveraineté, de se limiter, dans le cadre de la promotion culturelle, aux tâches spécifiques de la Confédération et de ne pas réaliser une culture suisse uniforme.

Quelles sont donc les *tâches spécifiques de la Confédération*? La Confédération doit avant tout affirmer la présence culturelle suisse à l'étranger et développer les échanges culturels avec l'étranger. La tâche de la Confédération est de créer les conditions pour des échanges culturels entre les cantons, entre les diverses régions linguistiques surtout. La tâche de la Confédération, c'est aussi de veiller à la préservation de la diversité et d'aider notamment les régions culturelles qui ne disposent que de peu de moyens financiers. Par ailleurs, la Confédération doit conserver le patrimoine et les monuments d'importance nationale. Enfin, la Confédération a pour tâche d'encourager les secteurs culturels qui débordent des frontières cantonales ou qui excèdent les moyens dont les cantons disposent. Par exemple: le cinéma. Le soutien de l'ensemble de la création culturelle des régions financièrement défavorisées est particulièrement important. C'est pourquoi l'initiative en faveur de la culture fait obligation à la Confédération de créer une sorte de péréquation au profit des minorités et des régions défavorisées de notre pays.

Pourquoi un «pourcentage culturel»?

Aujourd'hui déjà, les dépenses de la Confédération sont fixées par différentes dispositions constitutionnelles et légales. La taxe spéciale sur les alcools doit être consacrée à la lutte anti-alcoolique; quelques cantons reçoivent une somme clairement fixée pour l'entretien des routes de montagne; une part de produit des salons de jeux doit être employée en faveur des victimes des catastrophes naturelles et une part de l'impôt sur l'alcool va au fonds pour l'AVS.

Des sommes garanties en faveur de la culture correspondent à une vieille tradition suisse. Par le *décret fédéral sur l'encouragement et l'amélioration de l'art suisse* datant du siècle passé (1887) et encore

en vigueur de nos jours, il est fait obligation à l'Assemblée fédérale de prévoir annuellement dans le projet de budget une somme de 100 000 francs pour des expositions et des achats d'œuvres d'artistes suisses ainsi que pour l'embellissement des immeubles publics. Cette somme n'a jamais été modifiée. En comparaison avec le budget de l'époque, 200 millions de francs environ, cette somme représentait pourtant 0,5% environ des dépenses totales prévues. En comparaison des 17 milliards actuels, ce pourcentage tombe à 0,06 pour mille. Les dépenses de fonctionnement de la Confédération pour des buts culturels s'élèvent aujourd'hui à environ 0,4%. Cette part devrait, grâce à l'initiative, s'élever à 1%. Pourtant, le rapport entre les dépenses culturelles de la Confédération, des cantons et des communes ne sera pas sensiblement modifié, la Confédération ne participant aux dépenses de fonctionnement des cantons et des communes pour des buts culturels que pour 5% environ.

Questions et réponses inévitables

Alors qu'on parle de pénurie financière et de mesures d'économie, une telle initiative est-elle défendable?

Dans les moments difficiles, l'Etat doit fixer les vraies priorités. L'entretien des forces intellectuelles et spirituelles de la personne humaine et le développement des valeurs humaines de la société sont d'authentiques priorités et, à notre avis, elles sont parmi les plus importantes. L'Etat ne peut vivre sans économie; sans éducation et sans culture, les individus qui composent cet Etat déperissent.

L'initiative en faveur de la culture n'est-elle pas en opposition avec la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons?

La nouvelle répartition des tâches prévoit un allègement des charges du budget fédéral au détriment du budget des cantons. Il est à craindre que les cantons, à leur tour, n'établissent de nouvelles priorités, ce qui, dans les cantons pauvres, pourrait se faire de nouveau au détriment de la culture. Avec l'initiative en faveur de la culture, la Confédération recevrait la possibilité d'agir à l'encontre de ce développement.

Le pourcentage culturel limite-t-il trop fortement l'autonomie de l'Assemblée fédérale, lors de l'établissement du projet de budget?

Le pourcentage culturel n'implique pas forcément de nouvelles dépenses mais plutôt un léger déplacement en faveur de la culture dans la politique de dépenses actuelle de la Confédération. Malgré cela, le texte constitutionnel laisse à l'Assemblée fédérale une grande autonomie. Elle est libre de décider des mesures d'économie jusqu'au 25 pour cent.

Les intérêts culturels sont des *intérêts communs* au peuple tout entier et débordent les partis, les générations, les communautés religieuses et les organisations économiques. C'est pour cette raison, justement, que les différents cercles de travailleurs culturels ne peuvent et ne doivent pas se grouper en un lobby. Mais ceci a pour résultat que leurs intérêts sont sous-représentés à l'Assemblée fédérale par rapport à d'autres intérêts. En outre, les intérêts culturels sont à long terme. La politique quotidienne s'occupe surtout d'intérêts à court terme. C'est pourquoi les chances sont faibles d'obtenir, grâce à une décision parlementaire, un plus grand quota pour les dépenses culturelles. Les travailleurs culturels n'ont donc aucune autre possibilité que d'en appeler au peuple, comme *autorité suprême*, avec cette initiative. C'est le peuple qui devra dire si la façon mesquine avec laquelle l'Assemblée fédérale a traité jusqu'à maintenant les intérêts culturels de notre pays est justifiée ou non.

Ne pas favoriser une culture d'Etat

Si la culture est nationalisée, elle dépérit. La culture nationalisée est ostentatoire et manque d'imagination. C'est pourquoi l'initiative en faveur de la culture ne doit pas contribuer à la nationalisation de la culture. Mais de même que, sans aide de l'Etat, notre agriculture, nos régions montagnardes, nos secteurs économiques défavorisés et de nombreuses institutions d'éducation privées ne pourraient se tirer d'affaire, de même les travailleurs culturels ne peuvent se développer sans aide publique.

Une culture ne peut croître que dans un climat de liberté. Mais cette liberté n'est possible que si les créateurs culturels peuvent travailler sans contrainte de la part de l'Etat tout en disposant des moyens financiers nécessaires à leur activité. La liberté est mise au bas bout de la table lorsque les citoyens ne disposent pas des moyens de l'accueillir. C'est pourquoi la législation fédérale devra garantir que, même dans le cadre des mesures d'aide à la culture, les créateurs culturels pourront se développer librement. L'aide de l'Etat dans le domaine de la promotion culturelle doit donc être, tout d'abord, une aide initiale réservée à la promotion de la relève. En outre, il y a des domaines culturels qui, dans un prochain avenir, ne survivront pas sans aide de l'Etat.

Veillons à ce que nos travailleurs culturels, eux aussi, puissent produire leurs œuvres. Elles seront les preuves d'une communauté vivante, démocratique et plurielle dans laquelle la culture peut se développer dans un débat tolérant et généreux.

Prof. Thomas Fleiner

Le texte de l'initiative

La Constitution fédérale est à compléter dans les termes suivants:

Art. 27^{septies} (nouveau)

1 La Confédération rend possible et encourage la création culturelle; elle protège le patrimoine culturel existant et facilite l'accès à la vie culturelle. Les mesures prises par la Confédération tiennent compte des intérêts particuliers des minorités et des régions du pays peu favorisées. La souveraineté des cantons dans le domaine culturel est garantie.

2 La Confédération

a. préserve la pluralité linguistique et culturelle de la Suisse;

b. soutient la création artistique, ainsi que les équipements culturels;

c. encourage les relations culturelles entre les différentes régions du pays et avec l'étranger;

d. conserve et entretient le patrimoine culturel et les monuments.

3 Un pour cent des dépenses totales prévues dans le projet de budget est mis annuellement à la disposition de la Confédération pour l'accomplissement de cette tâche; l'Assemblée fédérale a la possibilité – selon l'état des finances – d'accroître cette part ou de la diminuer d'un quart.

4 Les dispositions d'exécution doivent être édictées sous la forme de lois fédérales ou d'arrêtés fédéraux de portée générale.

Disposition transitoire

Jusqu'à l'adoption des dispositions d'exécution de l'article 27^{septies}, le Conseil fédéral gère les dépenses culturelles prévues par l'article 27^{septies}, 3^e alinéa, en appliquant les lois et arrêtés fédéraux en vigueur.

P.S. Le comité d'initiative (dont la LSP fait partie) est habilité à retirer purement et simplement son initiative, à la majorité des voix.

*De l'utilité, pour nous,
d'un «pourcentage culturel»*

La protection des sites en serait plus féconde

Le soutien à la culture est une tâche politique de la plus haute importance, et pour laquelle une aide substantielle de la Confédération est nécessaire. Disposer annuellement, pour les tâches de protection du patrimoine, de 3,5 millions de francs ou de 10 millions, n'est pas du tout la même chose.

Toute vie humaine est créatrice de culture, et partout où il y a des hommes en action, la culture est de la partie. C'est dire que même la *protection du patrimoine* est une haute tâche politique, et aussi que la politique quotidienne a toujours un aspect culturel. C'est pourquoi le soutien à la culture est aussi une tâche fédérale. Il va de soi, d'autre part, que la protection du patrimoine dépend directement de l'aide plus ou moins importante accordée par la Confédération à la culture. La *Ligue suisse du patrimoine national* (LSP) et la *Ligue suisse pour la protection de la nature* (LSPN) reçoivent chaque année une subvention qui n'est pas négligeable. Mieux: la Confédération intervient annuellement en faveur d'objets dont s'occupent la LSP ou ses sections. La LSP, la LSPN et l'autorité fédérale œuvrent donc la main dans la main.

Si maintenant, grâce à une initiative, la discussion s'instaure au niveau national sur le soutien des pouvoirs publics à la culture, les organisations vouées à des buts culturels ne sauraient rester à l'écart. Et si j'ai mentionné ci-dessus la LSPN en même temps que la LSP, ce n'est pas par hasard: même si la LSPN ne figure pas dans le comité d'initiative, elle n'en joue pas moins un rôle culturel important; seuls des incultes peuvent considérer notre environnement naturel comme un espace qui échappe aux lois et où l'on peut commettre tout ce qu'on veut.

Collaboration à l'échelon national

On pourrait se demander pourquoi l'initiative est lancée sur le plan fédéral plutôt que cantonal, les Cantons étant souverains en matière de culture. C'est tout simplement qu'à l'échelon national, les

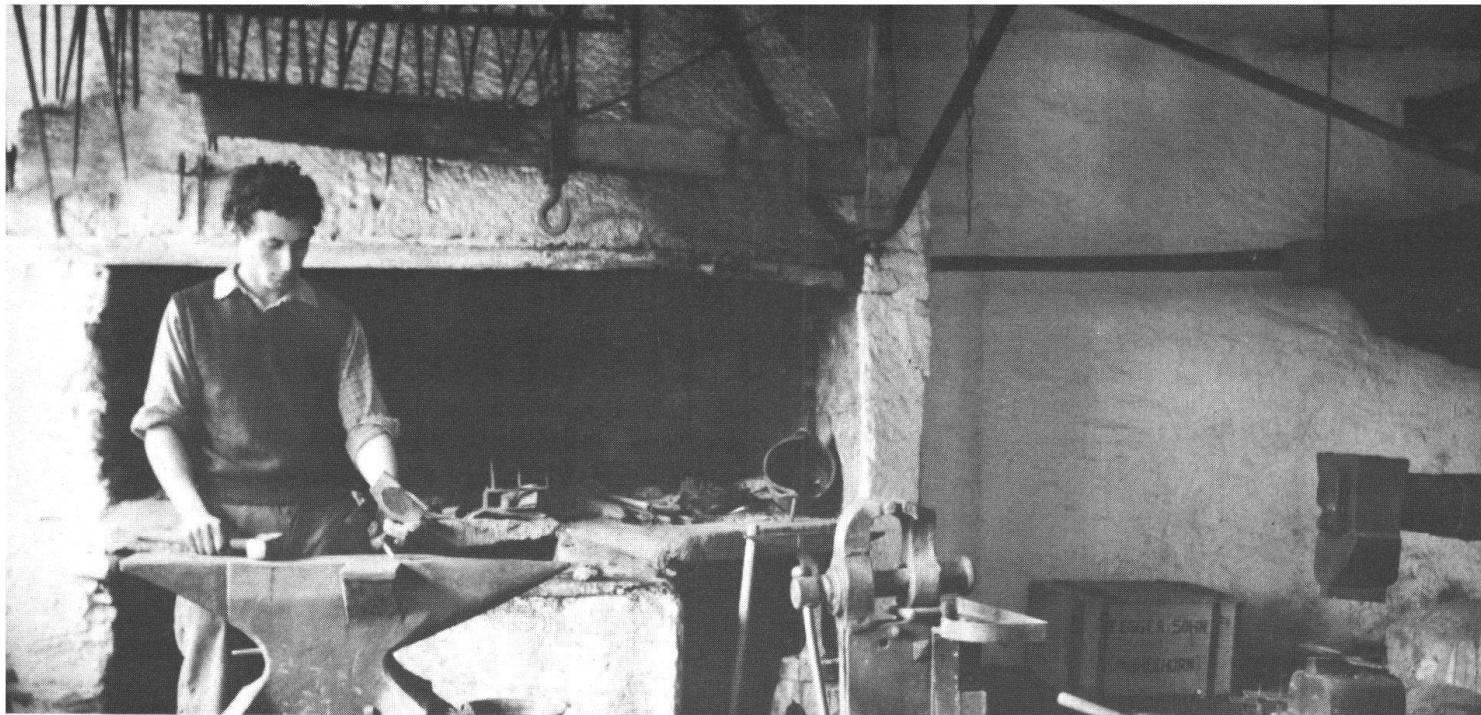
forces d'intervention sont plus aisément mobilisables pour une action commune. Le principe fédéraliste n'en est pas altéré, vu que dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, par exemple, le caractère subsidiaire de l'intervention fédérale est clairement mis en relief. Il faut en outre espérer que si la Confédération consent des efforts supplémentaires en faveur de la culture, les Cantons ne resteront pas en arrière.

Maintenant, pourquoi des ressources supplémentaires de la part des pouvoirs publics sont-elles nécessaires? Une somme de 6,5 millions n'est-elle pas dépensée annuellement par la Confédération pour la protection du patrimoine et de la nature? Et la conservation des monuments ne dispose-t-elle pas, année après année, de quelque 15 millions? Ce que les pouvoirs publics accordent en Suisse à la culture n'est certes pas rien. Au total, les Cantons consacrent plus de 100 millions au soutien des institutions culturelles les plus importantes. On sait par exemple que ce n'est que par des subsides considérables, plus élevés que la subvention annuelle de la Confédération pour la protection de la nature et du patrimoine, que la Ville de Zurich rend possible sa vie théâtrale et musicale.

Une aide insuffisante

Avant la Révolution française, les arts bénéficiaient d'un mécénat à grande échelle. Quand la noblesse eut perdu ses responsabilités politiques, elle ne se sentit plus tenue de s'identifier avec l'enrichissement du patrimoine culturel. Il est logique que l'Etat démocratique ait repris à son compte, en même temps que le pouvoir politique, *le devoir d'encourager la création artistique*. Et l'on peut se demander si, en fait, l'ensemble des prestations fédérales en faveur de la culture – correspondant à peu près à la dépense pour 3 km d'autoroute – est suffisant. Il est évident que la Confédération, après que le peuple lui a refusé d'augmenter ses ressources, doit faire des économies. Mais peut-on vraiment faire des économies en réduisant le budget culturel, quand ce budget ne représente que 0,2% de l'ensemble des dépenses? J'ose affirmer – et jusqu'ici personne n'a encore soutenu le contraire – que même si l'on augmente les dépenses culturelles à 1% des dépenses totales, cela n'empêchera aucune autre tâche fédérale d'être remplie.

En revanche, c'est une *question d'existence* pour la vie culturelle suisse que de savoir si la Confédération va continuer à verser 3,5 millions de francs pour la protection du patrimoine, ou si 10 millions environ seront consacrés à la même tâche. Il faut



Aujourd'hui déjà, la LSP remplit une importante tâche de politique culturelle en allouant des subsides pour la rénovation de monuments de valeur, comme la Maison du jeu de Tell à Altdorf (photo ci-contre Studio 13), pour l'encouragement de l'artisanat local, comme dans le cas de la forge de Mühlehorn GL (photo ci-dessus Schweiz. Heimatwerk), ou pour des films d'histoire culturelle comme celui d'Yvonne Escher, en projet, sur «Les pêcheurs du Bodan» (photo ci-dessous Baumgartner). Un soutien plus important de la Confédération favoriserait aussi les buts de la LSP.



en outre considérer que par l'impulsion donnée, une subvention fédérale entraîne généralement (en matière de restauration d'édifices) une intervention dix fois plus importante – et les métiers intéressés en sont stimulés d'autant. Ces 10 millions de crédits pour la protection du patrimoine équivalaient aux revenus annuels d'environ 200 à 300 familles. L'initiative doit être vigoureusement soutenue. Nous n'en serions plus, si elle aboutissait, à parler gros sous comme de petits épiciers, et nous aurions enfin la possibilité de parler véritablement de la culture.

J. Peter Aebi

Dénonciation du bail, démolition de l'immeuble, reconstruction pour des bureaux et des logements, soucis de la profession de cordonnier – telles sont les phases du film suisse «La soudaine solitude de Conrad Steiner», par Kurt Gloor. Mais nos cinéastes se voient de plus en plus poussés, faute de moyens, à s'expatrier. L'initiative culturelle entend y parer par des subventions fédérales plus importantes en faveur de la création artistique d'aujourd'hui.

Initiative culturelle et Suisse romande

Un moyen aussi de combattre les inégalités

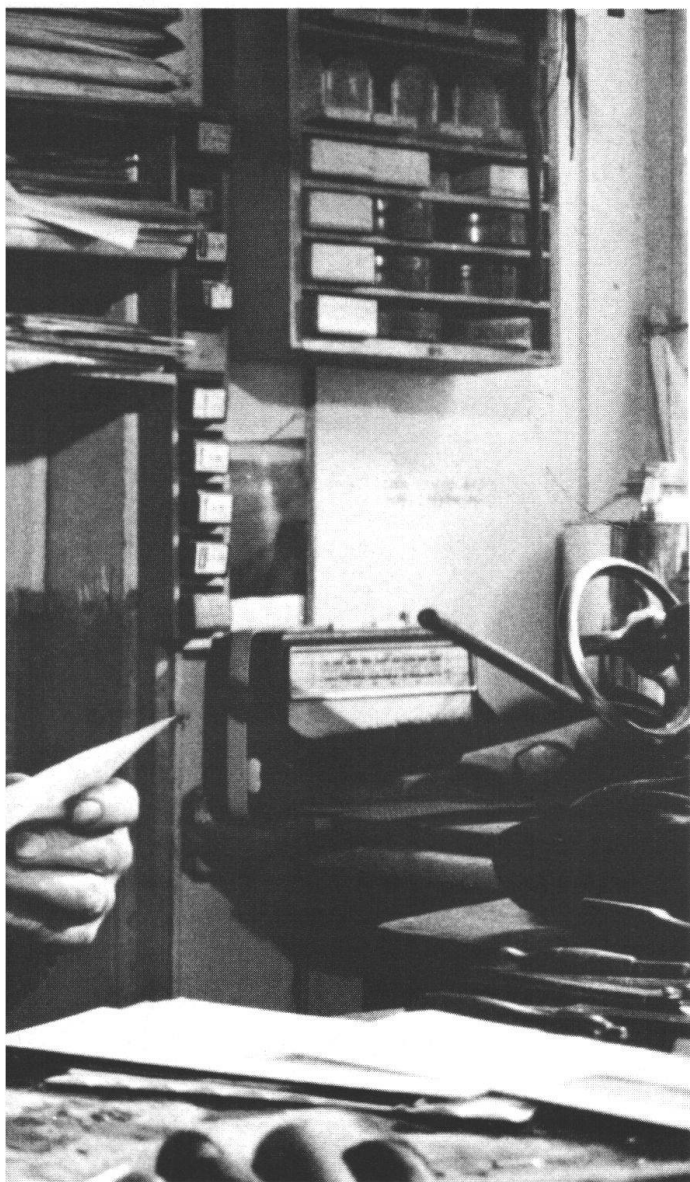
La concentration de la puissance économique en quelques rares lieux crée des inégalités – et la Suisse romande compte parmi les mal lotis. Bien qu'elle soit précisément un grand réservoir de création artistique potentielle. Des subventions de 170 millions donneraient à la culture un élan dont les régions défavorisées ne seraient pas les dernières à bénéficier. Est-ce trop demander pour la vie sensible et intellectuelle de nos concitoyens?



170 millions. Ce chiffre a fait souffler un vent d'espoir et suscité quelque inquiétude parmi les artistes, écrivains, gens de théâtre et de cinéma de Suisse française. 170 millions, c'est la joie de créer, de rêver, l'entrée des chefs-d'œuvre de l'art contemporain dans nos musées, vingt films suisses par an dans nos salles, un concert par soir avec des interprètes de réputation internationale. Toute la Suisse chante, et danse, et se donne en spectacle, nous construirons des cités nouvelles dont les artistes seront les ordonnateurs.

Démocratie – une chose difficile

Mais qui décidera de l'utilisation de ces millions? Des *commissions* fédérales? Déjà l'on entend parler, en Suisse allemande, d'un «art suisse», d'une «littérature suisse», comme si Herder et Rousseau avaient eu raison de croire à des cultures «nationales». L'art au contraire exige le risque individuel.



Dans le domaine culturel aussi, la concentration économique est source d'inégalités entre les régions du pays et défavorise les minorités. Par l'article culturel que proposent les auteurs de l'initiative, le soutien à la culture doit être mieux réparti. Notre illustration montre une partie du Musée de la cathédrale, à Lausanne (photo Keystone).

Face aux décideurs, les créateurs entreront toujours en dissidence. Comment une *politique culturelle* pourra-t-elle concilier, avec les moyens nouveaux mis à sa disposition, la raison d'Etat et les déraisonnements de la créativité?

La réponse passe par un examen de ce qui existe déjà. La Confédération dépense une partie de cette somme, chaque année, pour la protection des sites et du patrimoine, Pro Helvetia et d'autres activités. Elle n'a pas restreint le libre arbitre des universités en leur donnant une aide financière. Et si la culture l'inquiète, le Parlement pourra diminuer d'un quart ses subventions. Mais ne soyons pas mesquins. L'exemple de la Suisse romande montre que les tâches sont immenses, si nous voulons réaliser le but d'une démocratie telle que la nôtre: permettre à chaque citoyen, quelle que soit sa situation sociale et géographique, d'avoir accès à la culture et d'y participer s'il en a le désir.

Grandes disparités régionales

Pour l'instant, nous sommes loin du compte. La concentration du pouvoir économique et bancaire en certains lieux de Suisse allemande place les minorités linguistiques: Suisse française, Tessin et Grisons, en *état d'infériorité*. On sait en effet que l'essor de ce que nous appelons la culture est lié, depuis la Renaissance, à celui des bourgeoisies des villes, d'où l'implantation de musées, d'opéras, de grandes écoles, entre Bâle, Zurich ou Berne. L'ensemble des théâtres de Suisse française, par exemple, ne reçoit qu'un peu plus de la moitié des subventions du Schauspielhaus de Zurich, pour des

activités incomparablement plus intenses. On retrouve ces *disparités* entre cantons romands: le développement plus récent de Fribourg et du Valais explique leur retard en équipements culturels, alors que Genève occupe une position trop favorable dans ce domaine. Ne serait-ce pas dans l'esprit du fédéralisme de corriger ces inégalités?

A ces différences géographiques s'ajoutent des séparations *sociales*. 90% des créateurs et des interprètes sont issus de la bourgeoisie et des classes moyennes; 0,6% des apprentis vont au théâtre, pour 16% de gymnasiens. Si l'initiative lui en fournissait les moyens, la Confédération pourrait collaborer avec les communes et les cantons pour favoriser un *plus large accès à la culture*. Les écoles, en particulier, éveilleraient dès l'enfance la sensibilité des élèves aux diverses formes d'art, et l'on donnerait à ceux qui le désirent la possibilité d'obtenir plus tard une maturité artistique. Les bourses, dans ce domaine, devraient être offertes avec autant de facilité qu'aux étudiants des universités.

Créer des instruments de travail

Passons à l'article 2 de l'initiative. Comment soutenir la création artistique?

Un premier but serait de *développer les systèmes existants*. Pour l'instant, les bourses octroyées à des peintres ou à des écrivains ne leur permettent pas de vivre plus de quelques mois; l'aide au cinéma est misérable et la plupart des théâtres romands ne peuvent assurer à leurs comédiens des salaires respectant le minimum syndical. Or, le *terreau culturel* est si riche en Suisse française qu'il suffit de fixer des normes professionnelles et de créer des instruments de travail pour que le talent éclate. Ce fut le cas de la *télévision* à Genève qui accepta de co-produire les œuvres de jeunes réalisateurs – ce fut le début du cinéma suisse. A Lausanne, une maison d'édition se crée et quelques années plus tard ses écrivains remportent à Paris les principaux prix littéraires. Pro Helvetia aide une troupe inconnue, les *Faux-Nez*, et voici le renouveau du théâtre en Suisse romande. A chaque fois, l'initiative est partie d'individus que les pouvoirs publics ont aidés, tant bien que mal, par la suite. Les *musées* n'ont pas eu cette chance. On sait que certaines tendances de la nouvelle peinture américaine sont apparues parce que des artistes avaient vu des œuvres étrangères au Musée d'art moderne de New York. Où donc un artiste romand peut-il prendre connaissance, sur place, des courants de l'art contemporain? Seules quelques *galeries privées*, dont l'existence est précaire, leur en donnent l'occasion. Faut-il subventionner ces galeries

d'art? Et offrir à nos artistes des ateliers, ici ou à l'étranger, comme le font certaines villes de Suisse allemande?

Le créateur, comme nous, est un *homo faber*. Il a besoin surtout d'instruments de travail.

Il n'y a pas de temps à perdre

La lettre de l'initiative veut encourager les relations culturelles avec l'étranger. Dans ce domaine aussi règne la parcimonie. Nos ambassades sont sans doute les seules à ne pas disposer d'un budget culturel. Avec des moyens misérables *Pro Helvetia* réussit à établir des relations avec un bloc socio-culturel comprenant l'Europe de l'Ouest et de l'Est. L'Amérique du Nord, le Japon, un peu l'Australie, mais le reste du monde, à part des actions ponctuelles, reste en blanc sur ses cartes. N'avons-nous rien à dire aux quatre cinquièmes de l'humanité? Et n'avons-nous rien à apprendre de leur part?

Cette situation rappelle celle des régions de notre pays que nous abandonnons à un *folklore touristique*, sans nous demander si leur apport ne serait pas essentiel à notre existence. Or seuls des moyens financiers à la mesure de l'enjeu peuvent protéger encore nos paysages de la spéculation immobilière, revitaliser des contrées qui se dépeuplent, sauver la part d'imagination et de rêve indispensables à un pays. Il suffit de parcourir nos contrées pour se rendre compte que le temps presse. Des villages, à court d'argent, hésitent à livrer leurs bâtiments anciens à des centres commerciaux; de petites villes demandent instamment à la Confédération les millions nécessaires à la restauration de leurs monuments historiques. Le un pour cent du budget de la Confédération, chaque année, n'y suffirait pas, pour l'ensemble de la Suisse.

170 millions. Ce chiffre, tout à l'heure, nous paraissait d'une amplitude qui s'est réduite, au fil de nos réflexions, au minimum indispensable pour le travail qui nous attend. Il représente, par habitant et par année, le prix d'un bon repas.

Franck Jotterand

Des artistes, des hommes politiques et des économistes répondent

Que pensez-vous de l'initiative culturelle?

«Davantage de culture signifie-t-il aussi une meilleure qualité de la vie, et un pour cent des dépenses fédérales est-il suffisant pour un réel soutien à la culture?» Par ces questions et d'autres encore, des représentants de la culture, de la politique et de l'économie ont été invités à prendre position au sujet de l'initiative culturelle et de ses buts. Dimitri a eu ce mot pénétrant qui pourrait résumer toutes les réponses: «Soutien à la culture, espoir pour l'avenir».

Bien entendu, l'approbation n'est pas unanime. Ceux qui repoussent l'initiative ne sont d'ailleurs nullement opposés à ce qu'on soutienne la culture; elle a toute leur sympathie, mais ils insistent sur la séparation des tâches cantonales et fédérales. Et sur la bureaucratie, qui ne manquera pas de prélever au passage la moitié des subsides... Mais il fallait entendre les commentaires enthousiastes des nombreux partisans.

Un espoir pour l'avenir

Dimitri, clown et mime, Verscio



«En principe, tout artiste travaille parce qu'il se sent poussé à exprimer quelque chose, parce qu'il a quelque chose à communiquer aux autres hommes – et parce qu'il a de la joie au travail. Pourcentage culturel ou non. Mais justement,

avec ce soutien financier, on pourrait faire plus, beaucoup plus. Parce qu'il ne s'agit pas seulement d'associer les adultes à la culture, de leur apporter quelque chose (par exemple par le théâtre), de les tonifier moralement; il s'agit tout autant des enfants. Les enfants, point de départ d'un soutien à la culture tourné vers l'avenir: il faut absolument éveiller en eux une sensibilité pour la culture et l'environnement – les deux vont de pair –, un sentiment pour «l'homme dans l'homme». Et à cet égard, le théâtre peut rendre de précieux services; car il est le carrefour des diverses voies artistiques, et en même temps, par sa vivacité, il communique aux enfants le plaisir de jouer. La culture, c'est l'espoir pour l'avenir, la chance pour notre environnement.»

L'esprit passe avant l'argent

Doris Quarella, photographe, Zumikon

«Le but le plus important de l'initiative, l'élément le plus décisif pour un soutien effectif à la culture, c'est à mon sens l'idée d'associer davantage toutes les couches de la population à ses divers aspects: ce n'est qu'ainsi qu'on pourra arracher la culture à sa réputation actuelle d'être «à gauche». La base doit être une nouvelle conception de la vie: assez de petitesse, foin de cet acharnement au travail qui semble être le seul but de l'existence – trouvons une nouvelle forme de vie. Ce n'est qu'ainsi que peut s'«apprendre» une juste notion de la culture. Mais dans ce processus, l'argent n'a qu'une fonction secondaire; il s'agit d'abord de l'esprit de l'individu. L'artiste peut jouer ici un rôle décisif: en allant vers les gens, et en abolissant ainsi la distance qui sépare la vie ordinaire de la vie culturelle.»



Enfin, un thème politique

Alfons Müller, conseiller national, Lucerne

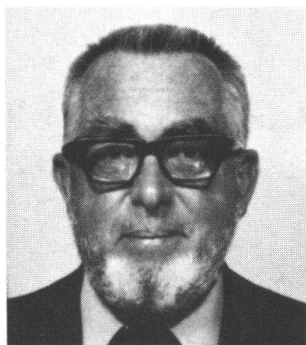


«L'humanité ne peut pas vivre sans culture. Elle est une des bases mêmes de l'existence et aide l'individu à comprendre son être, sa vie. Il n'est pas moins important qu'elle contribue à projeter des changements sous une forme constructive: ainsi

l'homme n'est-il pas simplement poussé par la vague du temps. Et pour obtenir encore davantage, il faut promouvoir la culture; elle contribuera à améliorer la qualité de la vie. Pour l'épanouissement de l'esprit, l'art moderne joue un rôle aussi décisif que l'art traditionnel; car seul importe que le plus grand nombre de gens possible soient associés au processus culturel. – Beethoven est aujourd'hui aussi actuel que jadis. Mais d'une façon générale, je me réjouis que par cette initiative la culture devienne enfin un thème politique, et qu'on s'occupe d'elle intensivement.»

Plus, mais pas encore assez

Jean-Pierre Vouga, architecte, Lausanne



«Il y a quelque chose de vraiment comique à comparer le soutien à la culture dans notre pays et ce qui se fait à l'étranger. Chez nous – même par comparaison avec d'autres secteurs de la politique intérieure – ce que l'on fait est dérisoire.

Et si ces 170 millions sont encore répartis entre les divers domaines de la culture, si cet argent doit aussi bien servir à la protection des monuments qu'à la nécessaire rénovation du Lion de Lucerne, et aussi au cinéma suisse qui en est particulièrement digne – les sommes disponibles seront rapidement éparpillées. On fait beaucoup trop peu pour la culture, aujourd'hui, en Suisse, et beaucoup trop de gens y travaillent sans rémunération à rendre possibles des manifestations culturelles. Aussi, dans l'idée d'y remédier, suis-je résolument partisan de l'initiative.»

Enrichir les loisirs

Hans Erni, artiste-peintre, Lucerne

«En rapport avec la tendance à un abaissement de la durée du travail, se pose aussi la question de l'occupation des loisirs, qui prennent une place toujours plus importante. Presque nécessairement, il se produit actuellement un temps mort, parce que personne n'est en mesure de remplir ce vide avec un apport culturel. Il en résulte une forme erronée d'occupation des loisirs – et c'est précisément pourquoi le soutien à la culture, aujourd'hui, devient une importante nécessité. Or la qualité de



la vie ne peut naître que par la culture; que si celle-ci est intégrée à la vie humaine; que si surgit une prise de conscience des formes de vie présentes et à venir. Cette prise de conscience peut être stimulée par l'art moderne, car il se préoccupe du style de vie futur. Sans quoi il ne serait pas de l'art.»

Un élément de la défense spirituelle du pays

Walter Weber, conseiller aux Etats, Derendingen

«S'il est un domaine où l'on fait des économies en fait d'encouragement de la culture, c'est bien le cinéma. Et cela en dépit du fait que le cinéma ne peut plus être séparé de la vie culturelle d'aujourd'hui, et que pour la population c'est le moyen d'expression culturelle qui exerce le plus vif attrait. Aussi longtemps que les films suisses seront aussi mal soutenus, le danger subsiste que tous les cinéastes de talent aillent travailler à l'étranger et pour l'étranger. Aussi l'initiative est-elle une véritable mesure de nécessité: il ne semble pas y avoir d'autre moyen de maintenir et encourager une culture cinématographique suisse. Le soutien du cinéma suisse est un élément de la défense spirituelle du pays.»



Formation au premier plan

Paul Sacher, chef d'orchestre, Pratteln

«Que la culture soit un élément important de notre vie ne fait pas de doute pour moi. Je voudrais même dire que tous nos gestes quotidiens en sont influencés, reposent même sur elle. Mais souvent on n'en a pas conscience. Aussi estimé-je l'un des buts de l'initiative, qui est d'ouvrir l'accès à la culture à toutes les couches de la population,



très important. Bien entendu, c'est un gros problème, mais il n'est pas insoluble. Une éducation qui commence dès la prime jeunesse et qui vise à développer le sens de la culture m'apparaît comme une des possibilités déterminantes. Mais la situation actuelle peut aussi être améliorée par l'effort des chefs d'entreprises, s'ils veillent à assurer de bonnes conditions de travail: le soutien à la culture ne s'arrête pas aux subventions pour l'opéra et les concerts. Outre le développement du sens artistique en général dans la population, il s'agit aussi de soutenir la création artistique contemporaine: avec l'aide de l'argent fédéral un soutien sera possible, qui accentuera le rayonnement des travaux d'artistes.»

Mettre de l'huile

Alfred Schmid, professeur, président de la commission fédérale des monuments historiques, Fribourg



«Même si l'argent, par lui-même, ne crée pas la culture, je considère le pourcentage culturel comme une possibilité de soutenir davantage l'art moderne et de conserver les monuments historiques qui constituent une partie de notre cadre de

vie. Et précisément grâce aux subsides exigés par l'initiative – à payer par le citoyen sous forme d'impôt –, l'intérêt culturel du public pourrait être développé, du fait que chacun, par l'introduction du pourcentage culturel dans le ménage fédéral, serait amené à mieux se rendre compte que le soutien à la culture fait partie des tâches de l'Etat. En ce sens, la Confédération assumerait la fonction de l'huile dans les rouages de la «machine culturelle», quand bien même ce «un pour cent», par comparaison avec d'autres tâches de politique intérieure, ne puisse permettre de bien grands élans. Mais cette fonction doit suffire: il ne faut en tout cas pas qu'en sorte une culture étatiquement dirigée.»

Stimuler la discussion

Margrit Schriber, écrivain, Rothrist

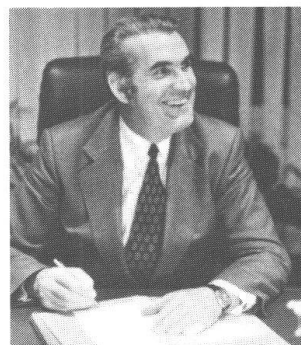
«Les progrès de la science et de la technique ont modifié notre façon de vivre et nous ont arrachés à notre enracinement culturel. C'est pourquoi il



m'est impossible, en tant qu'écrivain, de toucher chacun par mes pensées, mes suggestions – bien que la culture existe pour tous les hommes. Aussi l'initiative provoquera-t-elle avant tout une discussion approfondie des problèmes culturels; elle attirera l'attention des gens sur l'importance et la valeur de la culture. La Suisse appartient précisément, du point de vue de la création artistique, aux pays les plus féconds d'Europe. Pourtant beaucoup trop de gens gardent une totale apathie et considèrent la culture comme un délassément, comme un plaisir pour les classes cultivées. Alors que justement la lecture peut stimuler l'activité personnelle. Ces raisons m'incitent à prendre position en faveur du «un pour cent» – tout en sachant que les besoins existentiels de l'homme passent en premier. Cependant, une fois réparti, cet argent destiné au soutien de la culture fondra rapidement.»

Le citoyen dira «oui»

Pierre Arnold, président de conseil d'administration, Zurich



«J'approuve pleinement l'initiative. Un pour cent des dépenses fédérales annuelles, c'est tout à fait concevable, même en temps de pénurie financière; car la culture fait partie intégrante de notre existence. Et elle doit être soutenue. Je crois qu'avec ces 170 millions les buts de l'initiative peuvent être atteints: bien répartis, ils représentent une belle somme et autorisent une promotion culturelle diversifiée. Le pourcentage culturel de la Migros – qui existe depuis 25 ans – montre précisément que de cette manière la participation des individus peut être fortement encouragée. Les 350 000 personnes qui fréquentent les cours des écoles-clubs le montrent clairement. Par sa propre activité, par sa propre création artistique, l'individu est en contact direct avec la culture. Ainsi l'intérêt pour l'art est encouragé – un dialogue s'instaure. Voilà pourquoi le citoyen suisse doit s'engager, et dira «oui». *Interviews de Christian Schmidt*